

Daily Insight 23/05/2023

Audiovisuel

ACP/ France Télévisions : la ministre de la Culture défend le service public audiovisuel

Dans le conflit qui oppose depuis quelques jours les chaînes privées membres de l'ACP (Association des chaînes privées) et France Télévisions, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak a choisi le camp du service public, rapporte *Les Echos*. « *Ce n'est pas en affaiblissant les chaînes publiques que l'avenir sera radieux* » a affirmé la ministre lors d'une conférence organisée par le CNC à Cannes. Selon la ministre, « *Les missions de services publics sont remplies* » par France Télévisions, même si elle admet qu'un équilibre doit être trouvé « *autour de la place des chaînes privées autant que des chaînes publiques* ».

Lire Les Echos

France Télévisions suspend des productions de Newen (groupe TF1) après les attaques de l'ACP

France Télévisions, qui a été visé par un courrier de l'ACP envoyé le 11 mai à la première ministre Élisabeth Borne, au sein duquel les représentants de TF1, M6, Canal+ et Altice s'interrogent « *sur la clarté des missions de France Télévisions et de son financement* » et sur les « *asymétries juridiques qui lui sont favorables* », poursuit sa riposte contre ce que la présidente du groupe Delphine Ernotte a qualifié d'« *agression caractérisée contre le service public* ». France Télévisions a fait savoir que la production de plusieurs programmes avec Newen, la filiale de TF1, était suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Lire la Lettre A

ProSiebenSat1 en négociation avec Comcast en vue de la reprise de Sky Deutschland

Citant quatre sources proches du dossier, Reuters révèle que les groupes ProSiebenSat.1 et Sky (Comcast) ont relancé les discussions concernant la reprise par le premier de Sky Deutschland. D'après l'agence, Sky paierait des centaines de millions d'euros à ProSiebenSat.1 dans le cadre de l'opération. Le 28 mars, le nouveau PDG du groupe allemand Bert Habets n'avait pas mentionné le développement dans les offres payantes comme l'une des priorités du groupe, lors de sa première conférence de presse, mais ProSiebenSat.1 est présent sur ce segment via une option de sa plateforme numérique Joyn, Joyn Plus (6,99 € par mois), dont ProSiebenSat.1 ne communique pas le nombre d'abonnés (il revendique environ 4 millions d'utilisateurs actifs mensuels à Joyn). Fin 2021, Omdia évaluait par ailleurs à 3,1 millions le nombre de clients de Sky Deutschland, en baisse de 44 000 sur un an. A la différence de ses homologues britannique et italienne, Sky Deutschland n'intègre pas d'offre d'accès à internet et souffre du déclin de la distribution par satellite.

« *Sky Deutschland valait environ 5,6 Mds\$ en 2014 lorsque BSkyB l'a racheté dans le cadre d'un accord impliquant Sky Italia* », rappelle Reuters.

Lire la dépêche de Reuters

Lire sur la plateforme Insight NPA Le streaming et quelques ajustements stratégiques au menu de ProSiebenSat.1

MediaForEurope (MF) détient 29,7% des droits de vote de ProSiebenSat.1.

Le groupe italien MFE poursuit sa montée au capital de ProSiebenSat1, dont il détient désormais 28,87 % du capital social (26,58% en direct) et 29,7 % des droits de vote (27,34%).

Cette nouvelle étape intervient après la publication de résultats extrêmement décevants (baisse de 7% du chiffre d'affaires, à 4,16 Mds€ et EBITDA ajusté revenu de 841 à 678 M€).

Lire l'article de Digital TV Europe

Cadre juridique

L'Arcom publie un premier bilan positif sur le blocage des sites miroirs

L'Arcom a publié le 22 mai son premier bilan sur le blocage des sites miroirs sur l'exercice 2022. Selon l'Autorité, entre octobre 2022 et avril 2023, « *les ayants droit ont transmis une quarantaine de saisines à l'Arcom, représentant un total de 166 noms de domaine notifiés aux fournisseurs d'accès à internet (FAI) et effectivement bloqués, en complément des services bloqués dans le cadre des décisions de justice initiales* ». 38 % des internautes ayant des pratiques illicites reconnaissent avoir déjà été confrontés à un blocage d'un service illicite proposant des contenus audiovisuels ou cinématographiques, parmi lesquels 7% se tournent vers une offre légale payante, 46% abandonnent leurs recherches. 41% des internautes se reportent vers un autre service illicite (VPN, partage de codes, DNS alternatif ou un autre mode illicite).

Le blocage des sites initiaux a permis de diminuer l'audience des galaxies visées - site initial illicite et ses sites miroirs- de 23 % entre octobre 2022 et mars 2023, essentiellement grâce aux décisions de justice et aux actions de l'Arcom.

Lire le bilan



La Cnil irlandaise sanctionne Meta d'une amende record de 1,2 milliards d'euros pour violation du RGPD

La Cnil irlandaise (DPC) a, dans une décision du 22 mai, prononcé une amende de 1,2 milliards d'euros à l'encontre de Meta, maison mère de Facebook, pour violation des dispositions du RGPD. La DPC reproche à Facebook d'avoir continué de transférer des données personnelles d'utilisateurs de l'Espace économique européen (EEE) vers les Etats-Unis en violation des règles européennes. La DPC ordonne à Meta de « *suspendre tout transfert de données personnelles vers les Etats-Unis dans les cinq mois* » suivant la notification de la décision et la plateforme devra « *se mettre en conformité avec le RGPD dans les six mois.* »

Pour rappel, l'arrêt Schrems II, du 16 juillet 2020 avait invalidé le régime de transfert des données entre les Etats-Unis et l'Union européenne en raison de l'atteinte aux droits fondamentaux des citoyens européens qui ne disposent pas de possibilité de recours en cas de « surveillance ». Une nouvelle proposition d'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis est en cours d'adoption.

Il s'agit de la plus grosse amende infligée par une autorité pour violation du RGPD.

Meta a annoncé faire appel de la décision de la DPC.

Lire le communiqué de presse

Équipements

Etats-Unis : 100 000 inscrits en 36 heures pour l'offre Telly (TV de 55 pouces et barre de son offertes, en échange d'exposition à la publicité)

La start up Telly, qui a annoncé prévoir d'offrir 500 000 téléviseurs d'une valeur unitaire qu'elle estime à 1000\$, a indiqué que plus de 100 000 personnes s'étaient inscrites sur son site web au cours des 36 heures ayant suivi le lancement de son offre. Lors de leur inscription, les candidats doivent répondre à un questionnaire concernant leur profil socio-démographique, celui des membres de leur foyer, leur goûts... à fin de ciblage ultérieur de la publicité à laquelle ils seront exposés. La société a été fondée par Ilya Pozin, l'un des fondateurs de Pluto TV. Elle prévoit de livrer 500 000 téléviseurs en 2023, et plusieurs millions en 2024.

Lire [nextv.com](https://www.nextv.com)

Télécom

Patrick Drahi est monté à hauteur de 24,5 % dans le capital de BT

Selon *Bloomberg*, Patrick Drahi, via Altice UK a déclaré le 23 mai l'achat de 650 millions d'actions supplémentaires de l'opérateur télécom britannique BT Group, portant sa participation globale à environ 24,5 %. « *Altice UK a réaffirmé au conseil d'administration de BT qu'il n'avait pas l'intention de proposer une offre pour BT* » selon un communiqué de presse officiel. Selon les règles britanniques, un investisseur doit faire une offre publique d'achat obligatoire s'il atteint le seuil de 30 %. La participation d'Altice UK n'a cessé de grossir depuis un premier investissement en juin 2021. Avec désormais une participation de 24,5 %, Altice UK est le premier actionnaire de BT Group et son poids est au moins deux fois plus important que Deutsche Telekom, deuxième actionnaire, selon les données compilées par *Bloomberg*.

Lire l'article de [Bloomberg](https://www.bloomberg.com)